



Contrat de
Transition
Écologique

La transition écologique en Marne et Gondoire

VOTRE AGGLO S'ENGAGE



La Marne

Encart de La Marne du 19/02/2020 - N° 3870

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



10 401 hectares



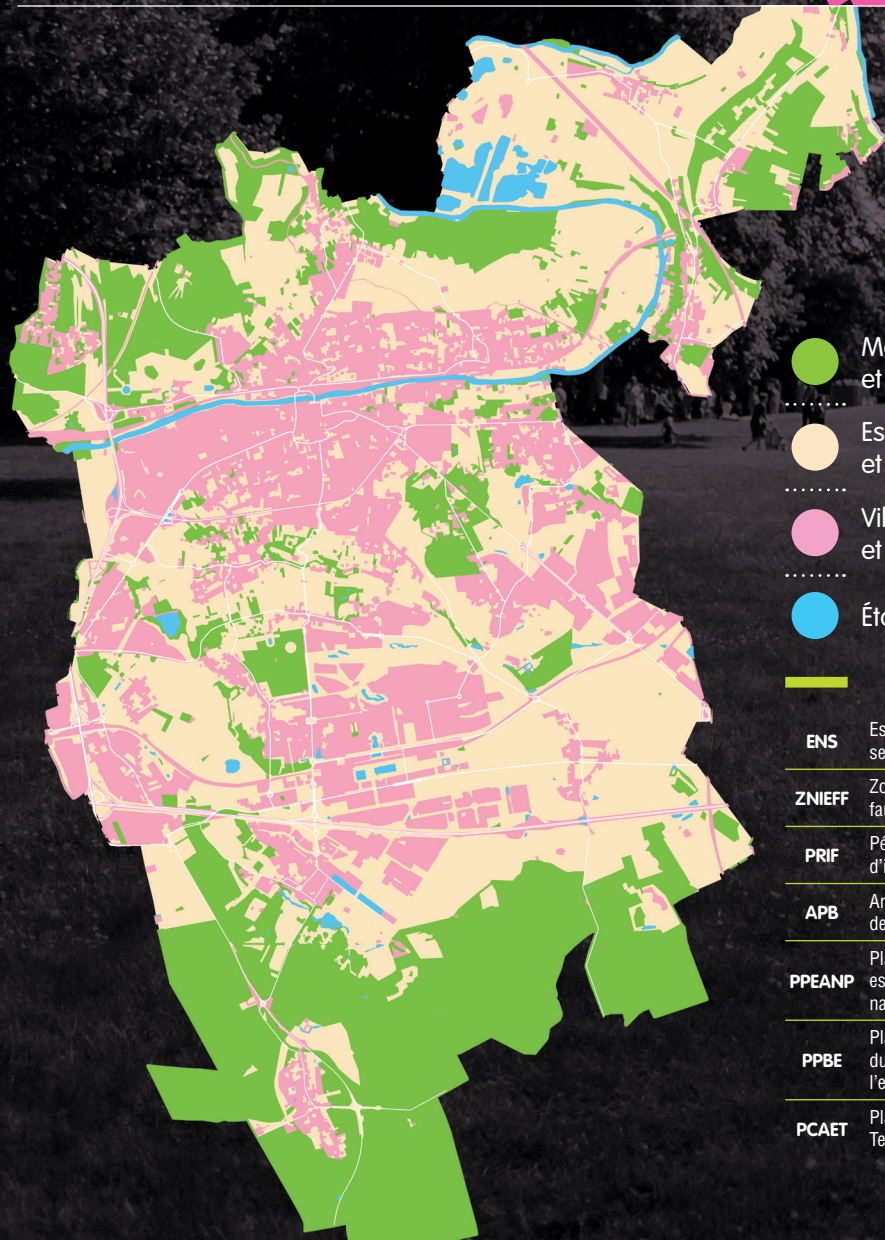
36% du territoire composés d'espaces naturels et forestiers



Signature du Contrat de Transition Écologique début 2020



Territoire labellisé engagé pour la nature



- Massifs forestiers et boisés
- Espaces naturels et agricoles
- Villes, villages et hameaux
- Étangs et rivières

- ENS : Espaces naturels sensibles
- ZNIEFF : Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique
- PRIF : Périmètres régionaux d'intervention foncière
- APB : Arrêté de protection de biotope
- PPEANP : Plan de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
- PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

CHIFFRES CLÉS



1 SITE CLASSÉ
ET 5 SITES INSCRITS
5 PRIF / 5 ENS / 1 APB
2 sites Natura 2000
8 ZNIEFF



14 RIVIÈRES



6 POINTS DE VENTE DIRECTE de produits locaux



7 KM DE LA MARNE RENATURÉS (Pomponne, Thorigny-sur-Marne, Dampmart)



1 PCAET en cours de finalisation
1 PPEANP / 1 PPBE



Édito



Jean-Paul Michel, Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Maire de Lagny-sur-Marne

Marne et Gondoire s'engage dans un « Contrat de Transition Écologique ». 4 mots qui cachent beaucoup d'actions que vous allez découvrir ou redécouvrir au fil des pages. 4 mots qui résument l'engagement de nombreux acteurs parce que la transition écologique ne peut s'envisager seul.

Ce contrat se veut positif : positif pour l'environnement, positif pour les entreprises, positif pour les habitants. C'est maintenant possible ! Le territoire entre dans un cercle vertueux et veut profiter des innovations technologiques qui rendent les impossibles d'hier faisables aujourd'hui et désuets demain.

D'ici quelques mois, du « biogaz » sera créé à partir des eaux usées. Ainsi, nos eaux sales deviendront source d'énergie. Des mesures

de qualité de l'air seront réalisées afin d'envisager des actions pour améliorer notre environnement. Une cartographie interactive des solutions écologiques locales sera créée. Il y a bien d'autres actions autour de la rénovation énergétique, des liaisons douces, de la pollution lumineuse, etc.

Marne et Gondoire s'engage, et vous ? Oui vous, car sans vous, rien ne sera possible. Vous avez aussi un rôle important, prépondérant. Marne et Gondoire peut vous proposer de nombreuses solutions plus respectueuses de l'environnement, mais ce seront toujours les habitants qui choisiront ou non d'en profiter.

Donc engagez-vous pour le territoire, engagez-vous et soyons tous les ambassadeurs de la transition écologique.

Les élus ont la parole

« Qu'est-ce que la transition écologique pour vous ? » Les maires des communes de Marne et Gondoire donnent leur vision personnelle et d'élu à cette question.



Mireille Munch,
Maire de Ferrières-en-Brie

Plutôt que transition écologique seule, je préfère parler de transition écologique et solidaire, car, pour moi, cette transition doit s'envisager sous ces deux aspects.

Cette transition écologique et solidaire engage une profonde mutation de notre société qui implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit d'une transformation profonde de nos sociétés vers un objectif de développement durable.

C'est, par exemple, s'interroger sur notre consommation d'énergie et prendre conscience de l'impact de nos gestes au quotidien, sur la nature et sur l'environnement... C'est inciter à la production de biens renouvelables facilement réparables. C'est encore préserver la biodiversité, nous avons la chance de bénéficier d'espaces naturels de qualité sur notre territoire. C'est enfin mieux consommer, notamment acheter plus de produits locaux.



Marcel Oulés,
Maire de Chanteloup-en-Brie

La transition écologique est un passage obligé dont le but est de réduire notre empreinte carbone. Nous devons lutter contre le réchauffement climatique notamment en favorisant la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

Tous les domaines économiques doivent contribuer à cet effort. Il faut modifier notre mode de consommation, produire des biens durables, passer à une agriculture biologique.

Il faut repenser les villes et l'habitat en ayant recours à l'innovation, en utilisant de nouveaux matériaux, en réduisant les coûts de l'énergie pour les ménages.

À terme, c'est un nouveau modèle économique et social plus favorable aux pauvres qui devra être mis en place.



Denis Marchand,
Maire de Guermantes

La transition écologique est une étape qui doit nous conduire à modifier notre mode de consommation, de production et d'exploitation des ressources pour lutter contre le réchauffement climatique, contre le gaspillage alimentaire et énergétique et préserver la biodiversité.

Elle se fera avec la sensibilisation et la participation de chaque citoyen. Tout le monde est acteur de cette transition : la population, les instances administratives, politiques, les industries, les agriculteurs...

Elle doit nous aider à mieux vivre ensemble, à préserver notre santé et surtout à préserver notre planète.



Frédéric Nion,
Maire de Conches sur Gondoire

La transition écologique est un ensemble de principes et pratiques qui nous mènent vers un modèle énergétique mesuré et durable.

Au-delà des échanges et actions engagés et menés au sein de notre intercommunalité, je côtoie et contribue à cette transition au quotidien.

Mon entreprise d'écopâturage en est un exemple concret. La machine est remplacée par des animaux pour l'entretien des espaces verts et boisés, avec une empreinte carbone quasi nulle.



Marc Pinoteau,
Maire de Collégien

Une transition seulement écologique ne suffira pas pour préserver notre Terre. La transition doit inclure les deux autres éléments indissociables : l'économie et la société. Seul un mix équilibré de ces 3 éléments permettrait de réussir la transition.

La réalisation de la transition ne devrait pas concerner que des actions techniques mais bien plus globales, incluant des démarches politiques, culturelles, comportementales et sociétales. En résumé, un « big bang » écologique à l'instar du big bang astronomique.

Pour l'illustration, la plantation des arbres pour compenser le bilan carbone, réduisant le gaz à effet de serre, ne produira de résultats probants qu'avec un équilibre d'actions économiques, écologiques et sociales concomitantes. Autre exemple démontrant l'incohérence des décisions politiques : le traitement de mâchefères. Ces produits issus de l'incinération des ordures ménagères, un temps considérés comme matériaux pour la réalisation des sous-couches des infrastructures routières, ne sont aujourd'hui plus que des déchets pour les pouvoirs publics. La conséquence est la mise à l'arrêt de toute une filière économique-écologique. Les acteurs économiques attendent les décisions des uns et des autres...

La réussite de la transition écologique exige donc l'adhésion, la cohésion ainsi que la cohérence des décisions et des actions de tous les citoyens.



Jean-Marie Jacquemin,
Maire de Lesches

Selon moi, la transition écologique consiste en la mise en place de pratiques vertueuses et pérennes au regard de problématiques majeures telles que : la prise en compte du changement climatique, la préservation de la biodiversité, une meilleure exploitation des ressources naturelles, l'évaluation des risques environnementaux et sanitaires.

Cette mise en place doit passer par une politique publique ambitieuse et volontariste : agir sur les comportements et encourager les bonnes pratiques à tous les niveaux de la politique locale : urbanisme, déplacements, traitement des déchets, économie et agriculture raisonnées (essentiellement locales).



Thibaud Guillemet,
Maire de Thorigny-sur-Marne

La transition écologique, c'est un choix de société, un projet de territoire et une urgence à agir.

Même s'il existe des voix incohérentes qui remettent en cause le diagnostic des scientifiques, la réalité est bien comprise des citoyens, de toutes les générations.

Il n'est plus possible d'envisager sereinement l'avenir sans un engagement fort des nations et des territoires en matière d'énergie, de production en circuit court, de lutte contre les pollutions et les déchets qui s'accroissent.

Ces engagements constituent donc bien des mobilisations à la fois publiques et privées essentielles pour organiser un modèle de société plus respectueux de notre environnement et socialement plus juste.

Sur notre bassin de vie, notre Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est lancée dans ce projet ambitieux de transition écologique.

Fort de notre expérience avancée à Thorigny, je suis heureux de conduire ce dossier prioritaire et amener tous les acteurs à agir ensemble.

Il nous faut repenser en profondeur nos façons de consommer, nos modes de déplacement, comment nous travaillons, ce que nous produisons, nos loisirs...

C'est l'objectif du Plan Climat Air-Énergie-Territorial (PCAET) et du Contrat de Transition Écologique (CTE). Avec comme fil rouge indispensable la participation citoyenne, des orientations de travail opérationnelles et concrètes ont été dégagées, sur le cadre de vie, sur l'emploi et les entreprises et sur les atouts du territoire. Nous ne pouvons échouer dans ces objectifs.



Pascal Leroy,
Maire de Carnetin

Notre Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée en signant son Contrat de Transition Écologique.

Par ma fonction de Vice-Président en charge du développement économique, je suis particulièrement attaché à œuvrer avec le concours des entreprises à transformer les comportements. À mon sens, il est important de sensibiliser le monde économique à des actions telles que le recyclage, la maîtrise énergétique des bâtiments et mettre en place « des circuits courts industriels ».

En premier lieu, améliorer le relationnel afin que les établissements de notre territoire optimisent leurs approvisionnements à proximité et évitent des transports de marchandises coûteux et polluants. Les déchets de certains peuvent être la matière première pour d'autres.

L'amélioration du bâti industriel permet de réaliser des économies en matière d'énergie. Des financements existent mais sont méconnus des acteurs économiques.

Il est nécessaire de rapprocher l'emploi du domicile afin de réduire les déplacements et les transferts est-ouest. Nous devons continuer à organiser des forums, encourager la formation professionnelle vers les métiers en tension et fournir aux entreprises le personnel compétent à proximité.

Nous devons aussi optimiser l'offre de transports collectifs sur notre territoire afin de les adapter aux amplitudes horaires du monde économique et réduire l'usage de l'automobile, développer l'implantation de bornes de recharge de voitures électriques dans les zones d'activités et compléter la mise à disposition de véhicules en auto-partage.

Nous devons arriver à communiquer avec les entreprises et les habitants de notre agglomération pour que chacun appréhende au mieux les enjeux écologiques. Un chantier important nous attend.



Roland Harlé,
Maire de Pomponne

La qualité de vie est une des principales motivations de ceux qui s'installent à Pomponne.

Pomponne possède en effet un patrimoine naturel et forestier exceptionnel. C'est un atout qu'il est impératif de préserver notamment face à la pression foncière accrue que nous subissons.

Mais une commune de notre taille n'a pas, seule, les moyens pour y faire face et le CTE est un outil supplémentaire qui vient s'ajouter à la « puissance de feu » de l'intercommunalité.

Pomponne, par sa situation, n'a pas vocation à accueillir d'installation industrielle mais elle est très impactée par leur proximité ainsi que par de grandes infrastructures nationales ou départementales (A104, voie SNCF, LGV, RD334). Le CTE a notamment pour objectif de limiter l'impact environnemental de tous ces aménagements, existants ou futurs, sur le territoire de Marne et Gondoire.

Le plan d'action du CTE comprend également un important volet lié à la préservation de la biodiversité et à la valorisation des espaces naturels, corollaire indispensable de leur pérennité, auxquelles Pomponne pourra grandement contribuer.

Enfin, les nombreuses autres actions solidaires comme la mise en place du conseil citoyen du climat, le développement des circuits courts, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des déplacements nous aideront à réussir une véritable transition écologique loin des dogmes souvent attachés à cette notion.



**Patrick Guichard,
Maire de Bussy-Saint-Martin**

L'état actuel de nos modes de fonctionnement se caractérise par un recours généralisé à des ressources non-renouvelables, et par des impacts sur l'environnement facteurs de désordres graves pour la nature. La transition écologique est un passage dans lequel on cherche à résoudre, partiellement ou totalement, ces contradictions.

Nous n'avons pas le choix ! Nous avons devant nous des problèmes globaux d'une ampleur colossale et devons les affronter à toutes les échelles y compris l'échelle locale.

Au niveau de chaque commune, nous devons prendre toutes les mesures pouvant contribuer :

- à une diminution de la consommation énergétique fossile (installation de pompes à chaleur pour le chauffage, interdiction des terrasses chauffées, extinction de l'éclairage public quelques heures la nuit...), mais aussi développer le réseau de circulation douce et promouvoir la réalisation de compost et le tri sélectif par des actions de communication.

- à la préservation de la biodiversité en maintenant les surfaces boisées, les haies bocagères et en mutant vers une agriculture diversifiée et au moins 50 % en cultures bio.



**Sinclair Vouriot,
Maire de Saint-Thibault-des-Vignes**

La candidature de Marne et Gondoire a été retenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire. C'est le premier CTE signé en Seine-et-Marne.

Ce partenariat entre l'État et les collectivités locales doit répondre aux engagements de l'État dans une transition écologique sur le plan national et international.

Un des axes forts de ce contrat est la participation citoyenne.

Le CTE a défini quatre orientations :

- un territoire au service de la transition écologique et solidaire de ses habitants
- un cadre de vie énergétiquement sobre et respectueux de son environnement
- accompagner le tissu économique et développer les filières courtes et de réemploi
- réduire la dépendance énergétique du territoire en exploitant les ressources locales et renouvelables.

Sur cette 4^e orientation, Saint-Thibault-des-Vignes est déjà largement engagée : baisse de la consommation sur l'éclairage public, favoriser l'installation d'une station de gaz naturel comprimé pour les transports lourds, récupération de la chaleur des eaux usées pour le chauffage des bâtiments, récupération des eaux pluviales pour utilisation en arrosage, réseau de chauffage urbain à la future ZAC du Centre-Bourg, création d'une exploitation agricole laitière et produits bio, enfin et le projet avance, la réalisation d'une ferme photovoltaïque.

Le support de Marne et Gondoire est essentiel pour permettre la réalisation de toutes ces actions.



**Jean Tassin,
Maire de Gouvernes**

La transition écologique, nous l'avons initiée il y a déjà plusieurs années à Gouvernes. Notre projet d'école l'illustre. En cours de construction, le nouveau bâtiment est en bois, avec une toiture végétalisée et des isolants biosourcés. Double vitrage et VMC double flux limitent les apports de chaleur ou de froid.

L'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public nous a conduits à investir dans une machine à désherber munie d'une grosse brosse métallique, très efficace et qui soulage les employés en charge de l'entretien.

Notre village est très concerné par la transition écologique : 80 % de notre territoire est en zone naturelle ou agricole, nous sommes dans le PPEANP, nous avons le site classé des rus la Brosse et de la Gondoire. Ces règlements nous tiennent à cœur et sont inscrits dans notre plan local d'urbanisme.

Les pratiques agricoles, en particulier la culture du maïs, doivent évoluer. L'étang de la Loy, où s'arrêtent les oiseaux

migrateurs, doit toujours être défendu des chiens errants et de la pêche sauvage. Il y a donc encore du chemin à parcourir.



**Laurent Delpech,
Maire de Dampmart**

L'écologie et l'environnement ne sont pas une vue d'esprit à Marne et Gondoire. C'est même le ciment de notre intercommunalité avec de nombreuses réalisations en presque 20 années. Aujourd'hui, nous abordons, pour nous-mêmes et les générations futures, un nouvel épisode.

Le CTE, Contrat de Transition Écologique est le document de base pour amener élus et administrés à réfléchir à nos actions envers l'environnement.

Il nous faut reprendre à donner à nos déchets une deuxième vie, une richesse énergétique, comme c'est le cas avec nos boues d'épuration et la méthanisation en cours d'étude.

Nous devons repenser une agriculture en circuit court et accepter de manger des fruits et légumes de saison, isoler nos habitations et utiliser le soleil comme source d'énergie dans notre habitat. Favoriser le numérique et limiter nos déplacements grâce au télétravail...

Le CTE sera une feuille de route que toute nouvelle mandature devra prendre en compte, et le faire partager à sa population.



**Tony Salvaggio,
Maire de Pontcarré**

Le Contrat de Transition Écologique dans lequel nous nous sommes engagés, est un outil d'aide et de sensibilisation auprès de nos habitants. Notamment par la création d'un service de conseils et d'accompagnement gratuit des particuliers pour les travaux de rénovation énergétique. Cette

action première doit permettre d'abaisser la consommation d'énergie et améliorer le confort thermique tout en parvenant à une réduction des coûts d'utilisation.

Le second axe concerne la méthanisation et la géothermie. L'optimisation est le maître-mot, savoir utiliser des ressources existantes non exploitées afin de s'engager vers un développement durable.

Le troisième axe d'orientation est le développement des mobilités propres et douces, par l'hydrogène et le biogaz.

C'est l'esprit même des actions à mener pour promouvoir un nouveau modèle économique, dans le développement durable, en modifiant nos façons de consommer. Ceci est un premier pas pour l'environnement afin de préserver nos ressources pour les générations futures et bien sûr arriver à modifier les effets sur le changement climatique. Si ce n'est qu'un premier pas, c'est bien par la sensibilisation de tous et notamment des plus jeunes, que nous pourrions construire ce nouveau mode de vivre ensemble.



**Laurent Simon,
Maire de Chalifert**

La transition écologique ? La prise de conscience de sa nécessité absolue pour les citoyens que nous sommes a débuté. Il revient maintenant aux politiques que nous sommes aussi d'accompagner et d'amplifier ce changement sociétal. Chacun à son niveau peut s'inscrire dans cette démarche en

modifiant quelques gestes du quotidien.

Au niveau de nos collectivités, beaucoup peut être fait. Marne et Gondoire fait figure aujourd'hui de territoire vertueux et les objectifs politiques qui sont désormais fixés confirmeront la volonté déterminée d'en faire un modèle en la matière. Un exemple : le SIAM (Syndicat d'Assainissement de Marne-la-Vallée), en créant sa propre usine de méthanisation, va convertir ses boues d'épuration en matière première et générer ainsi une énergie renouvelable. Il montre ainsi que les élus peuvent sortir de leur zone de confort pour être acteurs actifs de cette transition écologique.

Toutes les actions qui seront portées par les collectivités, de la plus petite à la plus significative, auront leur importance. C'est pour moi la clé de la réussite : plus personne aujourd'hui ne peut, ni ne doit, ignorer son importance pour les générations futures.



**Yann Dubosc,
Maire de Bussy-Saint-Georges**

La transition écologique à Bussy-Saint-Georges est au cœur des politiques publiques depuis plusieurs années. Sous l'impulsion de l'aménageur d'État, EpaMarne, nous privilégions le développement durable, les espaces verts ou le recyclage. L'écoquartier du Sycomore avec sa chaufferie biomasse qui alimente logements et équipements publics, sa collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire ou l'écocitoyenneté, en est l'exemple concret.

La responsabilité des élus locaux est de prendre en compte les grands enjeux environnementaux, la réalité du changement climatique dans les politiques publiques locales autant qu'ils le peuvent. Cela passe donc par l'éducation des plus jeunes, la sensibilisation de tous aux enjeux environnementaux et le soutien aux initiatives citoyennes comme « Bussy zéro déchet », un collectif constitué sur les réseaux sociaux qui agit concrètement pour nettoyer la nature. Les acteurs économiques locaux veulent désormais valoriser leur image en prenant leur part dans l'action publique en faveur de l'environnement.



**Patrick Maillard,
Maire de Jossigny**

La transition écologique doit prendre appui sur la résilience de la nature. Il s'agit de créer localement des lieux de vie sobres en ressources naturelles, développant l'efficacité énergétique (maisons passives) et en favorisant une croissance verte qui, de fait, limitera l'empreinte écologique : résilience locale, économie circulaire et réduction d'émission de CO2.



**Jean-Michel Barat,
Maire de Jablines**

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La commune de Jablines participe à la transition écologique au travers du Contrat de Transition Écologique mis en place par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui fixe un programme d'action avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Il est co-construit avec l'État et l'ensemble des partenaires du territoire à partir de projets locaux. Le projet de CTE de Marne et Gondoire s'organise autour d'un fil rouge «La participation citoyenne» et de quatre orientations stratégiques pour une vingtaine d'actions.



**Christian Robache,
Maire de Montévrain**

Nous le savons tous et nous l'avons constaté lors des échanges du Grand Débat de l'année dernière, la transition écologique est une préoccupation de plus en plus présente dans l'esprit des Français. Il me semble impossible aujourd'hui de passer à côté de ces questions qui conditionnent notre avenir et celui de nos enfants.

C'est pourquoi, nous essayons avec mes élus, d'accompagner les Montévriinois au quotidien en facilitant cette transition et en simplifiant les gestes du quotidien. On a par exemple développé avec l'aide d'EpaMarne des voies vertes, favorisant les déplacements à vélo et nous travaillons sur les projets de l'écoquartier où nous mettons l'accent sur une cohérence écologique (choix des matériaux, espaces verts, dématérialisation...)

Je reste persuadé que chacun à sa propre échelle peut contribuer à cette transition en adoptant les bons gestes, mais aussi en les transmettant aux nouvelles générations. Ce sont eux qui feront de cette transition une réussite et il est de notre devoir, en tant qu'adulte mais aussi en tant qu'élu de favoriser cet apprentissage et cette sensibilisation.

MARNE ET GONDOIRE AGGLO S'ENGAGE



LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE SUITE LOGIQUE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire agit au quotidien et depuis de nombreuses années pour que le territoire aille toujours plus loin : préservation des espaces verts et agricoles, promotion et aide à la rénovation des logements, développement des circulations douces, etc.

DEPUIS 2007 : JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE

Chaque année, plusieurs fermes de Marne et Gondoire participent aux journées de découverte de l'agriculture. Initiées en 2007, ces journées permettent au public de rencontrer les agriculteurs, visiter les exploitations du territoire et découvrir les produits locaux.

2012 : PPEANP

Afin de répondre aux besoins d'une population de plus en plus importante tout en préservant son cadre de vie rural, l'intercommunalité s'est dotée en 2012 d'un **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)**, une première en Île-de-France.

Au-delà du maintien de la vocation agricole ou naturelle des parcelles incluses dans le PPEANP, cet outil favorise une réelle dynamique de projets, au travers de son programme d'actions pour la **protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels**.

Ce cadre permet d'engager des actions nouvelles tout en donnant davantage d'ampleur aux actions déjà initiées par l'intercommunalité.

En effet, les "Journées découverte de l'agriculture" permettent aux habitants de visiter les exploitations agricoles du territoire et un travail a été réalisé en matière d'amélioration de la circulation agricole ainsi qu'en matière de signalétique pour la promotion des exploitations qui vendent leurs produits à la ferme.

D'autres travaux sont également en cours, comme l'aménagement des bords de Marne, la gestion différenciée des espaces naturels (vallées de la Brosse et de la Gondoire) pour **favoriser la biodiversité, l'aménagement des liaisons douces, la gestion des parcs historiques, etc.**

2013 : SCOT GRENELLE UN SCOT PIONNIER SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Exemplaire sur le plan environnemental, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** "Marne, Brosse et Gondoire" approuvé en février 2013, vise à répondre à deux principaux enjeux : garantir l'équilibre entre ville et nature et renforcer la cohérence territoriale.

Dans le cadre de la démarche "SCoT Grenelle", le **SCoT de Marne et Gondoire figurait parmi les 12 SCoT "témoins" choisis par le ministère** pour évaluer la mise en œuvre des orientations définies par le Grenelle de l'Environnement.

Le SCoT de l'intercommunalité a ainsi été examiné en détail sur les sujets comme la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels, les trames vertes et bleues, la prise en compte de la biodiversité, la mobilité durable, etc.

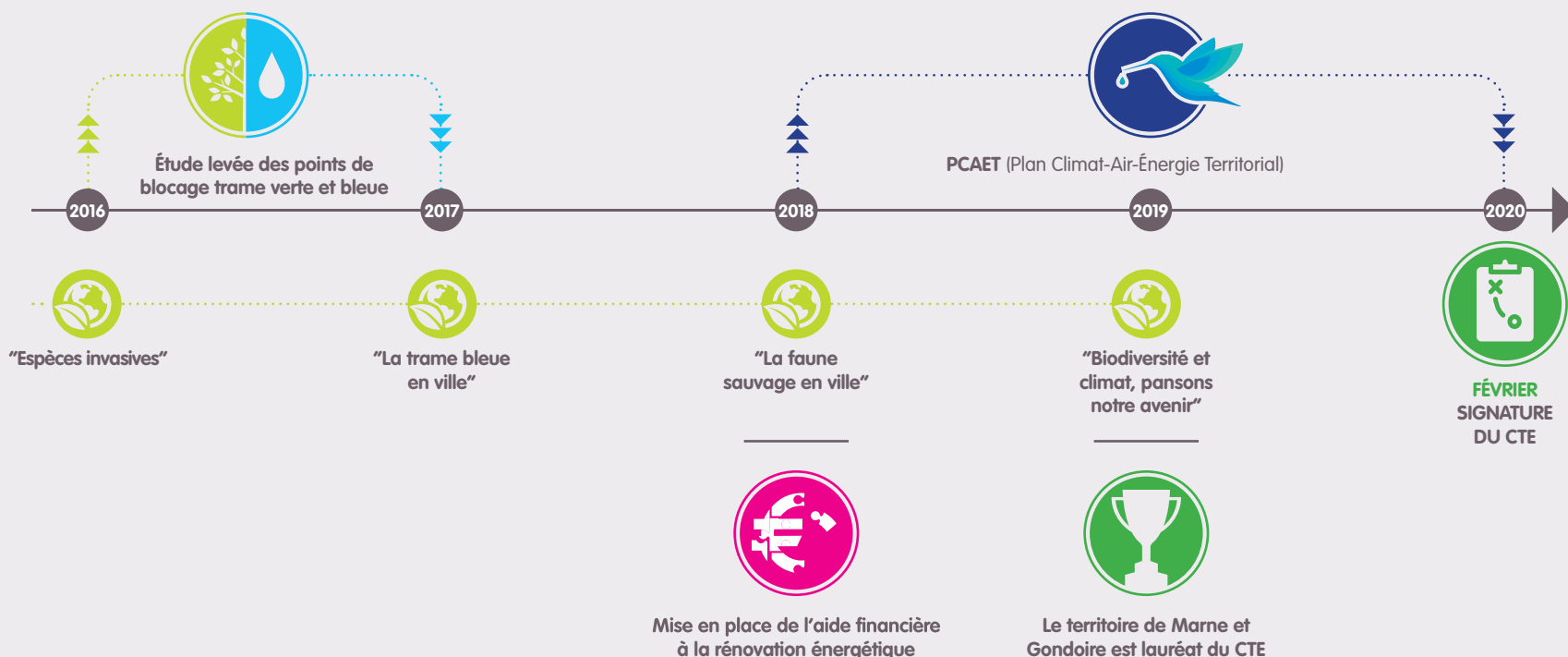
2014 : MARNE ET GONDOIRE RECONNUE CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ

Marne et Gondoire a été reconnue **Capitale Française de la Biodiversité** en 2014, notamment pour la mise en place du PPEANP.

DEPUIS 2014 : ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ

Ce rendez-vous annuel a pour but de réunir l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et naturels du territoire de Marne et Gondoire ainsi que des territoires limitrophes, pour **aborder un thème précis, en lien avec la biodiversité et la nature** : "Zéro phyto" (2015), "Espèces invasives" (2016), "La trame bleue en ville" (2017), "La faune sauvage en ville" (2018), "Biodiversité et climat, pansons notre avenir" (2019).

En 2019, ces ateliers ont été étendus à un événement public pour faire connaître les associations et partenaires du territoire qui se mobilisent pour le maintien et la restauration de la biodiversité.



2016-2017 : ÉTUDE LEVÉE DES POINTS DE BLOCAGE TRAME VERTE ET BLEUE

Le programme d'actions du PPEANP cible parmi ses thématiques la mise en place d'actions en faveur de la **restauration et de l'entretien des continuités écologiques** du territoire, notamment en traitant les différents points de blocage des trames verte et bleue. Pour cela, Marne et Gondoire a fait appel à un bureau d'étude afin d'étudier le territoire, identifier ces points de blocage et proposer des solutions de résorption. Marne et Gondoire a d'ores et déjà **réhabilité un passage à petite faune** sous la départementale entre le parc de Rentilly et le bassin du Gué Langlois à Bussy-Saint-Martin. De nouvelles actions sont prévues dans les prochaines années pour lever d'autres points de blocage.

2018 : AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le 12 novembre 2018, le conseil communautaire de **Marne et Gondoire a décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties**, pour une durée de 5 ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser de l'énergie.

2018-2020 : PCAET

Le **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** vise à répondre aux enjeux environnementaux globaux et ses implications locales :

- Établir des objectifs de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** accessibles et partagés par l'ensemble des acteurs du territoire
- **Réduire les factures d'énergie**
- Développer l'**autonomie énergétique** du territoire pour diminuer sa vulnérabilité à l'évolution du prix des énergies
- Adapter le territoire au **changement climatique** (*réduire les risques et exploiter les effets positifs*)
- S'inscrire ou être compatible avec les **stratégies régionales et départementales** sur le climat et l'énergie
- **Améliorer la qualité de l'air**

ÉTÉ 2019 : LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE LAURÉAT DU CTE

Le 9 juillet 2019, les nouveaux lauréats du Contrat de Transition Écologique (CTE) ont été dévoilés et la **Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est vue récompensée**.

Jusqu'ici, le territoire était reconnu pour préserver l'environnement. Désormais, il est également reconnu pour avoir une ambition de transition écologique.

5 FÉVRIER 2020 : SIGNATURE DU CTE



©Sébastien Cruble



Qu'est-ce que le Contrat de Transition Écologique ?

Des premiers engagements de Kyoto à l'échelle mondiale au Contrat de Transition Écologique (CTE) de Marne et Gondoire

Les actions de transition écologique que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'apprête à mettre en œuvre sont la partie visible et proche d'un vaste processus.

Long dans le temps, car il a commencé avec le protocole de Kyoto en 1997. Large dans l'espace, puisque 55 pays, dont les pays européens, émettant 55 % des gaz à effet de serre dans le monde se sont engagés.

Leur objectif : réduire les émissions de six gaz à effet de serre, reconnus comme étant responsables du réchauffement climatique : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆. Trois d'entre eux sont responsables de 99% de l'effet de serre d'origine anthropique (activités humaines)* : CO₂, CH₄, N₂O.

Des objectifs français

Depuis les accords de Kyoto, les chefs d'État se retrouvent tous les ans pour discuter des objectifs et des actions à mettre en œuvre. Des accords de plus en plus contraignants en résultent, et des modalités de mise en œuvre qui permettent aux pays les plus développés comme à ceux en développement d'adapter leur modèle.

La France, signataire des accords de Paris de 2015 comme 195 pays, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

• La limitation de l'élévation de température à maximum 2°C au-delà du niveau préindustriel implique, selon le GIEC, que les émissions mondiales devront diminuer de moitié d'ici 2050 (par rapport à 1990) et que dans la seconde moitié du siècle, le monde devra évoluer vers zéro émission.

• Le rapport du GIEC d'octobre 2018 est encore plus alarmiste. Il souligne les effets dévastateurs probables d'une augmentation de la température au-delà de +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

« Limiter le réchauffement à 1,5 °C implique de

réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre des émissions nettes nulles vers 2050. Cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols, ainsi qu'une augmentation importante des investissements. Tout délai supplémentaire des mesures d'atténuation pourrait entraîner un dépassement du réchauffement climatique de 1,5°C. » (Source : Climat.be)

« Sans action sur nos émissions, la température continuera de grimper d'environ 0,2°C tous les dix ans. » (Source : IPCC Intergovernmental panel on climate change, Summary for policy makers, 2018)

Des objectifs France que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'approprie

Le territoire de Marne et Gondoire est donc concerné par ces objectifs et compte contribuer à ce qu'ils soient atteints. Il s'est engagé dans un

Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) début 2018, et l'ensemble du PCAET sera approuvé définitivement mi-2020.

Le PCAET de Marne et Gondoire permettra également de traduire les enjeux identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère établi à l'échelle de la Région Île-de-France.

Il s'appuie sur un diagnostic du territoire (décembre 2018). Celui-ci montre quels sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Il s'est fixé six objectifs

1 - Établir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre accessibles et partagés par l'ensemble des acteurs du territoire, qui permettent de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en Marne et Gondoire

2 - Réduire les factures d'énergie

3 - Développer l'autonomie énergétique du territoire pour diminuer sa vulnérabilité à l'évolution du prix des énergies

4 - Adapter le territoire au changement climatique (réduire les risques et exploiter les effets positifs)

Les gaz à effet de serre

CO₂, dioxyde de carbone. Il se forme avec la combustion du pétrole, du gaz, du charbon et du bois. Lors de la combustion, le carbone se combine avec l'oxygène de l'air pour former du CO₂. Il représente 77% des gaz à effet de serre d'origine anthropique (humaine) et concourt pour environ 60 % au réchauffement du globe. La déforestation au profit de l'urbanisation ou d'un usage agricole intensif a également une grande responsabilité du fait de la combustion du bois.

CH₄, méthane. Ce gaz à effet de serre contribue fortement au réchauffement de l'atmosphère. Il émane de la décomposition de matières organiques. Capter le méthane des décharges et le transformer en chaleur évite de le rejeter dans l'atmosphère.

NO, protoxyde d'azote. L'utilisation d'engrais azotés, la combustion de matières organiques ou d'énergies fossiles produit ce gaz qui détruit la couche d'ozone. Le changement des pratiques agricoles est une clé pour réduire ses émissions.

HFC, hydrofluorocarbures, PFC, perfluorocarbures, SF₆, hexafluorure de soufre. Ces gaz sont utilisés dans les systèmes de réfrigération, les aérosols, les équipements électriques.

*(Source: <https://jancovici.com/changement-climatique/gaz-a-effet-de-serre-et-cycle-du-carbone/quels-sont-les-gaz-a-effet-de-serre-quels-sont-leurs-contribution-a-leffet-de-serre/>)



5 - S'inscrire ou être compatible avec les stratégies régionales et départementales sur le climat et l'énergie
6 - Améliorer la qualité de l'air

Il suit une méthode

La définition de la stratégie, la construction du plan d'action et l'évaluation des actions se font en concertation avec les acteurs du territoire. Ces acteurs (habitants, associations, entreprises, etc.) sont rassemblés au sein du Club Climat sur les thématiques du bâtiment, agriculture, mobilité, économie locale...

Avec le Contrat de Transition Écologique (CTE), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va plus loin

En mai 2019, l'intercommunalité a adressé sa candidature à l'État pour conclure un Contrat de Transition Écologique (CTE). Cette candidature a été retenue le 9 juillet 2019.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mène une politique active de préservation de ses espaces naturels et agricoles. Elle a réalisé de nombreux projets comme la réhabilitation des vallées de la Gondoire, la mise en place d'un Périmètre de Pro-

tection des Espaces Naturels et Agricoles, etc.

« Dans la continuité de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire souhaite à présent s'engager aux côtés du ministère de la Transition écologique et solidaire pour construire le territoire résilient et désirable de demain. »

À ce jour, Marne et Gondoire est le seul territoire de Seine-et-Marne à s'être engagé dans un Contrat de Transition Écologique. En juillet 2019, on comptait 11 territoires signataires d'un CTE et 61 nouveaux candidats dont Marne et Gondoire fait partie, en France métropolitaine et Outre-Mer.

Les + du CTE

Le CTE est un outil au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

- Il est mis en place par l'intercommunalité
- Il est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les syndicats, les associations...
- Le territoire sera accompagné aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. La réalisation des projets sera facilitée et accélérée.

Son contenu

Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'action avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le monde s'organise contre le réchauffement climatique

1979 : première conférence mondiale sur le climat à Genève

1988 : création du GIEC, groupement international d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

1992 : sommet de la Terre à Rio. Il reconnaît officiellement l'importance du changement climatique et ses causes liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

1997 : protocole de Kyoto, premier accord international contraignant sur des engagements chiffrés de réduction des gaz à effet de serre

2007 : le GIEC confirme la responsabilité des activités humaines dans le dérèglement du climat

2010 : à Cancun, création d'un Fonds vert pour soutenir les politiques climatiques des pays en développement

2014 : le 5^e rapport du GIEC estime « qu'il faudrait réduire de 70 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à leur niveau de 2010 pour se maintenir sous le seuil d'un réchauffement de 2°C »

2015 : à la COP 21 (Conférence of parties), 195 pays s'engagent à maintenir le réchauffement sous le seuil des 2°C

2018 : le GIEC enjoint les États à mettre en œuvre des politiques pour limiter le réchauffement à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle

2019 : COP 25 à Madrid. Greta Thunberg, la jeune militante suédoise, prononce un discours pour demander aux politiques d'agir plus vite. « Il n'y a pas de planète B ».

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

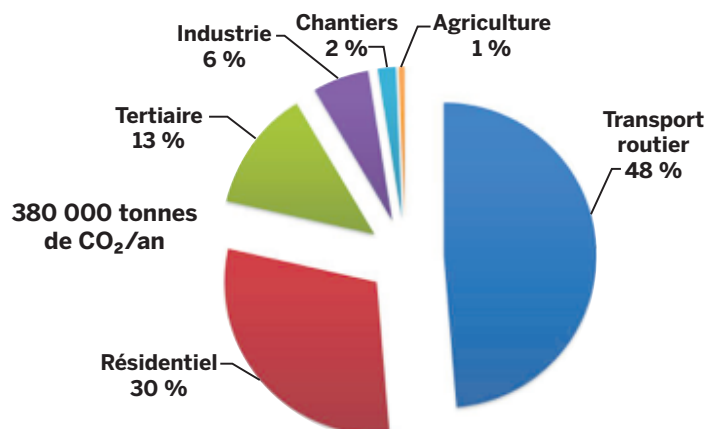
Les objectifs chiffrés

2030

Émissions de GES
Production d'énergie
renouvelable.....**240 GWh**
Consommation d'énergie
finale entre 2015 et 2030**-12 %**
Emissions de GES entre
2015 et 2030.....**-13 %**

2050

Émissions de GES
Consommation d'énergie
finale entre 2015 et 2050**-56 %**
Emissions de GES entre
2015 et 2050.....**-76 %**





© Istock

La participation citoyenne, fil rouge de la transition écologique en Marne et Gondoire

La participation citoyenne fait partie du cahier des charges du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Elle sera également le moteur du Contrat de Transition Écologique (CTE). Comment s'est-elle organisée et comment va-t-elle continuer de vivre et d'irriguer les projets à Marne et Gondoire ?

Désireuse d'associer le maximum d'habitants à sa démarche écologique, l'intercommunalité a lancé le mouvement en décembre 2018. Une première présentation du PCAET a été délivrée aux associations, avec le message de relayer l'information auprès de leurs membres. Sur les 70 associations invitées à joindre cette réflexion, 20 se sont impliquées.

Concerter, un choix de l'intercommunalité

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (D'après le code de l'Environnement)

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement énoncées par le code de l'environnement.

« Parlons climat ! », coup d'envoi du Club Climat

Le grand coup d'envoi de la démarche participative a eu lieu le 21 février 2019, lors de la soirée grand public « Parlons climat ! » à Thorigny-sur-Marne. La soirée de présentation du PCAET a réuni 280 personnes autour d'un spectacle et d'une conférence. Les participants ont été invités à laisser leurs coordonnées pour entrer au Club Climat, une instance de discussion des futurs projets.

À l'issue de cette soirée, 180 personnes se sont inscrites au Club Climat de Marne et Gondoire. Dès lors, celui-ci a pu commencer à fonctionner. En parallèle, la communauté d'agglomération a ouvert un forum en ligne. Le diagnostic du territoire y a été posté et l'espace destiné à recueillir les commentaires a commencé à recevoir des messages.

Les ateliers du Club Climat

90 personnes, composées de plusieurs inscrits au Club, d'élus, des services de l'intercommunalité, se sont retrouvées le 14 mars, pour un premier atelier « Climat ». Il s'agissait lors de cette soirée, d'explorer les enjeux de la transition écologique sur cinq thématiques : bâtiment/habitat, mobilité et transport, agriculture et nature, économie locale et consommation, nouvelles énergies.

Plusieurs tables rondes de huit personnes ont été formées. Changeant de table toutes les 20 minutes, les participants ont pu s'exprimer sur les cinq thématiques proposées. Ils ont ainsi exploré les opportunités et les contraintes du territoire sur chacun des sujets et se sont livrés à une sorte de brainstorming géant.

Après cette première rencontre de production d'idées, cinq ateliers se sont enchaînés en mai et juin 2019, chacun étant centré sur une seule thématique. Un Vice-président de Marne et Gondoire en charge de la thématique discutée était à chaque fois présent, ainsi qu'un modérateur en

charge de diriger le débat. Plus de 150 personnes ont apporté leurs idées dans ces ateliers.

Le résultat : un programme d'action

Cette large production d'idées a été rassemblée dans un document de synthèse. Le programme d'action de 20 pages a été transmis au Club Climat. La communauté d'agglomération a continué de travailler avec ses services et un bureau d'études pour classer ces propositions en actions réalisables à court, moyen et long terme.

Pour prolonger les actions envers les jeunes (écoles, centres de loisirs, conseil municipal des enfants), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a conçu un tapis pédagogique inspiré du jeu de l'oie. Il existe en deux formats : pour table de jeu et en tapis de sol (1,5 m x 2 m). Via des questions adaptées à tous les âges, ce jeu permet d'aborder en famille les thématiques suivantes : le changement climatique, les éco-gestes, l'eau et la nature, la consommation responsable, l'énergie.



Le programme présenté en 2020

L'élaboration du PCAET se conclura par une présentation au grand public de l'ensemble de la démarche, du diagnostic, de la stratégie et du programme d'action co-construit avec la participation du Club Climat, des partenaires et des services de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Celle-ci se tiendra en milieu d'année 2020 après le vote définitif du PCAET en conseil communautaire.

Le Club Climat : un rôle central

Le Club Climat sera également entendu pour travailler dans le cadre du Contrat de Transition Écologique. Instance de réflexion, de concertation, d'échanges, le Club Climat est l'un des trois piliers essentiels sur lesquels repose la réussite de la transition écologique en Marne et Gondoire, aux côtés de l'agglomération et des services de l'État.



Le colibri a été choisi comme symbole, selon le conte amérindien popularisé par Pierre Rabhi, pour traduire la volonté de l'agglomération à faire sa part dans la lutte contre le changement climatique.

Club climat : ils témoignent

Trois membres du Club Climat font part de leur expérience et expriment leurs attentes. Nous leur avons posé quatre questions :

- 1- Comment avez-vous vécu la concertation au sein du Plan Climat Air-Énergie-Territorial (PCAET) ?
- 2- Parmi les 4 orientations du Contrat de Transition Écologique (CTE), quelle est l'action qui vous paraît la plus importante ?
- 3- Que pensez-vous de l'élaboration d'un conseil citoyen pour le climat ?
- 4- Avez-vous d'autres attentes ?



Claire Bléron, habitante de Dampmart

1- La concertation au sein du PCAET, c'était intéressant, mais on ne sait pas encore ce qu'on va en retirer. Rencontrer des gens intéressants et motivés, c'est bien, mais il y a urgence à agir. J'attends les applications concrètes.

2- Le plus coûteux et impactant en émissions de gaz à effet de serre, c'est l'énergie. Les deux

thèmes du chauffage des habitations et du déplacement sont donc prioritaires à mes yeux.

3- Un conseil citoyen pour le climat serait une création très positive. Il rassemblera des gens qui ont envie, besoin de faire des choses. Mais il faudra une communication importante entre ce conseil citoyen et le reste des habitants afin d'éviter que l'on reste entre nous. J'attends de savoir quelles missions et quel poids il aura dans les décisions. Il faut qu'il ait un poids exécutif.

4- Comment résoudre le fossé entre les politiques préoccupées par du court-moyen terme et l'écologie qui est un but de long terme ? Comment ne pas faire porter le poids des politiques écologiques aux gens les plus pauvres mais aussi aux entreprises qui polluent ? Les conseils citoyens sont indispensables pour rapprocher les gens des politiques et éviter les ruptures.



Daniel Schiltz, habitant de Bussy-Saint-Martin

1- J'ai participé à deux ateliers : les sujets étaient intéressants, je les ai trouvés bien organisés, l'animation bien faite et la parole a circulé librement. Et surtout, j'ai apprécié que la communication soit vraiment recherchée. Beaucoup d'idées ont été émises.

2- L'isolation des immeubles, c'est essentiel. Ainsi que la circulation. Il faut mettre le paquet sur l'utilisation des moyens de communication pour limiter les déplacements. Il y a eu un moment où l'aménagement du territoire n'a pas été pensé, et les déplacements domicile-travail énormes le montrent. La région parisienne est surpeuplée...

3- Un conseil citoyen pour le climat ? C'est une bonne idée de consulter et aussi de responsabiliser les habitants si on veut que des projets

ambitieux voient le jour et que les habitants y adhèrent.

4- J'attends que tout ce qui a été déclaré soit mis en œuvre, que nos concitoyens se rendent compte qu'avoir une agglomération apporte un regard nouveau. La jeune Suédoise Greta Thunberg a été maltraitée, surtout par des gens âgés. C'est parce que les gens de notre génération ont manqué de vision et qu'ils se sentent coupables. Mais elle a raison !



Christophe Portales, habitant de Dampmart

1- J'ai assisté à toutes les soirées du Club Climat et je les ai trouvées très intéressantes, ne serait-ce que par leur fonctionnement. À part les agriculteurs peu représentés, il y avait une grande diversité de personnes, et une liberté de parole. Pour améliorer encore, peut-être aurait-il fallu une autre soirée comme celle de lancement au Moustier afin de drainer encore plus de gens au Club Climat, et aussi des dossiers en amont avec des données chiffrées pour se préparer. Néanmoins, les échanges étaient riches et variés. Le Club Climat doit se poursuivre dans autre chose pour creuser les sujets dans la durée.

2- L'effort à faire pour tenir les engagements sera très important. Il y a urgence et le plan d'action est très impactant, un peu comme un effort de guerre. La sensibilisation, la pédagogie seront essentielles pour faire comprendre l'ampleur du problème et éviter l'effet « gilets jaunes ». Les déplacements et le logement sont très importants. La voiture individuelle, on n'y est pas du tout, les SUV en témoignent. Est-ce que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) seront harmonisés avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ? Pour l'instant, le plan vélo au nord de Marne et Gondoire est orienté vers les loisirs, il n'y a pas grand-chose pour favoriser les déplacements domicile-travail. Concernant les logements, nous

avons suggéré la création d'un service public de la rénovation...

3- Un conseil citoyen pour le climat, oui, cela a du sens. Il faut que les citoyens soient intégrés. Nous devons être à côté des élus et des gens de métier pour apporter un autre point de vue, peser sur les décisions. Reste à voir quelle légitimité sera accordée à ce conseil citoyen.

4- Les solutions, on est capable de les trouver. Mais les faire accepter, faire que chacun se responsabilise, c'est autre chose. Avant que la loi n'oblige, les enjeux devront être palpables et compris. Il faudra des campagnes de communication intelligentes pour faire passer les messages...

LES 4 ORIENTATIONS DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire de Marne et Gondoire, au travers de la vision portée dans la stratégie de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), souhaite réaffirmer auprès des services de l'État qu'il est prêt à faire sa part dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est mise en ordre de bataille avec l'élaboration d'un PCAET en mobilisant largement ses citoyens via de multiples ateliers participatifs publics associant les entreprises, les associations, les agriculteurs, les citoyens, les enfants, etc.

Par sa seule volonté d'agir, le territoire ne pourra parvenir à mener à bien ce challenge. Il doit pour ce faire, s'entourer et travailler avec toutes les institutions qui œuvrent à la réussite de la transition écologique et solidaire. Le Contrat de Transition Écologique (CTE) répond à ce besoin de travailler main dans la main. La transition écologique ne peut se faire sans concertation citoyenne.



Orientation 1 : Un territoire au service de la transition écologique et solidaire de ses habitants

Mobiliser tous les acteurs tout en réduisant la consommation énergétique du territoire et les émissions de gaz à effet de serre.

1. **Création et animation d'un conseil citoyen pour le climat**
2. **Création d'un service territorial de la rénovation et de la transition écologique** pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments (à travers une transition écologique locale) et faciliter l'accès aux alternatives écologiques
3. **Création d'une cartographie interactive des solutions écologiques locales** (liaisons douces, offre mobilité douce, AMAP, circuits courts, déchèterie, réemploi...)

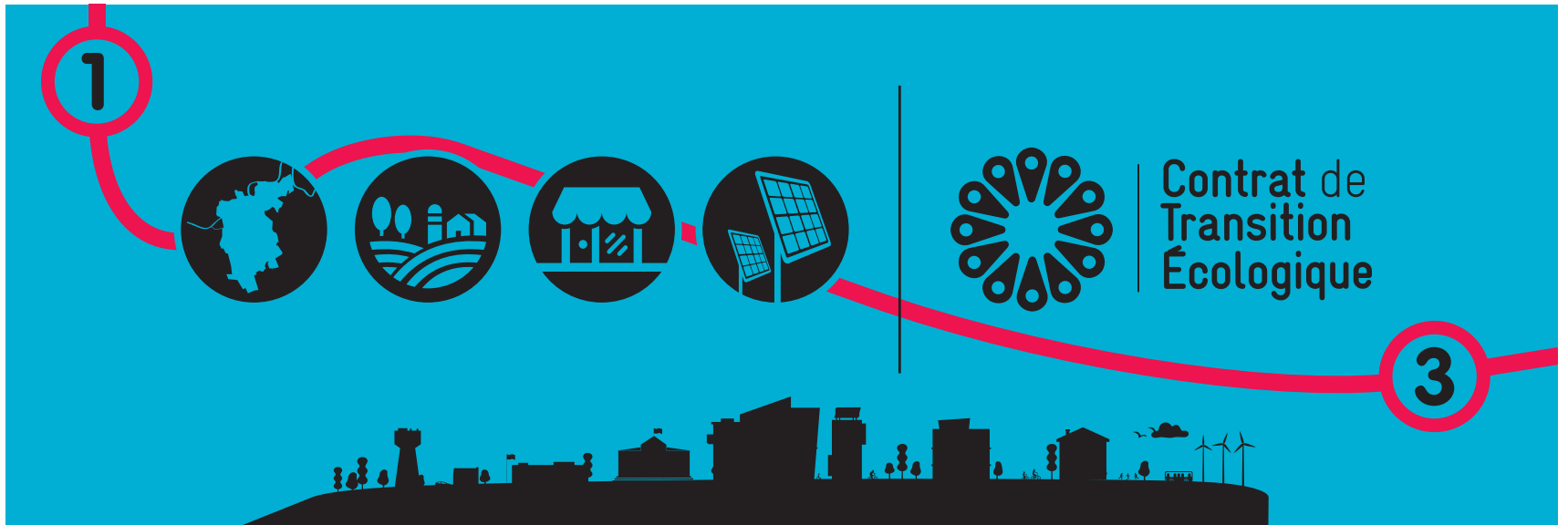


Orientation 2 : Promouvoir un cadre de vie énergétiquement sobre et respectueux de son environnement

Réduire la consommation énergétique du territoire et les émissions de gaz à effet de serre tout en s'adaptant aux changements climatiques afin d'améliorer la qualité de l'air. Mieux connaître la biodiversité et les milieux naturels afin de mieux les protéger.



1. **Élaboration d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux** pour réduire la consommation des bâtiments énergivores de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
2. **Caractérisation de la pollution de l'air des zones les plus exposées et expérimentation d'un dispositif de traitement de l'air** afin de proposer une solution de traitement adaptée et innovante
3. **Révision du Plan Local de Déplacement (PLD)** pour des transports en communs adaptés sur le territoire
4. **Actualisation et révision du schéma directeur des liaisons douces** pour assurer les déplacements quotidiens et vers les loisirs
5. **Création d'un réseau d'autostop et de covoiturage organisé sur le territoire** pour faciliter et sécuriser les déplacements
6. **Élaboration d'une trame noire** pour préserver la biodiversité et réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage
7. **Limitation de l'impact environnemental et de l'urbanisation du territoire** en privilégiant son évitement ou sa réduction et mise en place une stratégie de compensation environnementale
8. **Élaboration d'un plan de renaturation de sols en ville** pour limiter les phénomènes liés à la dégradation des sols (inondations, coulées de boue, etc.)



Orientation 3 : Accompagner le tissu économique et développer les filières courtes et de réemploi

Créer des emplois et des filières locales de réemploi grâce à l'élaboration d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique.

1. **Implantation d'une structure de réemploi sur le territoire de Marne et Gondoire** en développant au moins un lieu éco-citoyen intégrant le concept d'économie circulaire sociale et solidaire
2. **Création d'une charte locale pour la transition écologique du tissu économique** afin de valoriser les initiatives et actions déjà engagées et stimuler les innovations des acteurs du territoire
3. **Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour développer les solutions d'approvisionnement en produits locaux (casiers légumes, légumerie, etc.)



Orientation 4 : Réduire la dépendance énergétique du territoire en exploitant les ressources locales et renouvelables

Créer des emplois grâce au développement de la production d'énergie locale et renouvelable tout en réduisant la facture énergétique.



1. **Étude des potentiels de valorisation biomasse et géothermal du territoire** afin de développer de l'énergie
2. **Méthanisation des boues issues des eaux usées** au SIAM.



Focus sur quelques actions

Création d'une cartographie interactive des solutions écologiques locales

Cette action vise à faciliter l'accès à l'information des solutions et initiatives écologiques locales, et à informer sur les projets réalisés ou à venir sur le territoire.

Liste non-exhaustive des thématiques :

- Mobilité (maison des mobilités, autopartage, parkings covoiturage, etc.)
- Associations locales
- Circuit court (fermes, cueillettes, paniers salariés, marchés, etc.)
- Gestion des déchets (points de collecte et compostage, recyclerie, repair café, etc.)
- Jardins partagés et familiaux
- Système vélo (parkings, pistes cyclables, ateliers réparation, etc.)
- Artisanat
- Lien social (centres socioculturels, maisons de quartier, etc.)

Cette cartographie sera disponible sur les différents canaux de communication de la communauté d'agglomération (site web, réseaux sociaux, etc.).

Domaines d'action concernés :

- Sensibilisation et animation de la transition
- Services aux territoires et citoyens
- Technologie de l'information et de la communication

Cibles de développement durable retenues :

- Renforcer l'intégration socio-économique des différents publics et le vivre-ensemble
- Améliorer la connaissance, l'accès et la capacité à agir de tous les citoyens
- Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Création d'un réseau d'autostop et de covoiturage organisé sur le territoire

L'autostop organisé est un dispositif mis en place par une structure identifiée afin de faciliter et sécuriser la pratique de l'autostop.

Le passager se rend à un arrêt identifié du réseau (à proximité de pôles générateurs de flux ou sur des axes structurant du territoire) sans avoir anticipé son trajet ; le conducteur s'y arrête s'il le souhaite. Après s'être identifié chacun comme membre de réseau (la carte pour les membres, la fiche destination pour l'autostoppeur et l'autocolant sur le pare-brise pour le conducteur) et s'être assuré d'aller dans la même direction, ils peuvent entamer leur trajet ensemble.

L'utilisation est soumise à une inscription au préalable, unique et gratuite en mairie, sur le site internet, ou encore via une application pour smartphone.

Les bénéficiaires :

- Désenclavement des personnes à mobilité réduite
- Diminution du trafic routier et désaturation des parcs-relais
- Solidarité et lien social

Domaines d'action concernés :

- Organisation des déplacements
- Mobilités

Cibles de développement durable retenues :

- Favoriser la consommation et les pratiques responsables
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Renforcer l'intégration socio-économique des différents publics et le vivre-ensemble
- Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations
- Lutte contre le changement climatique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer le changement climatique

Élaboration d'une trame noire

Au-delà de la surconsommation en énergie, la lumière artificielle nocturne constitue une véritable pollution lumineuse qui fragmente les habitats et altère les déplacements de la faune nocturne. De plus, elle dérègle les rythmes biologiques de la faune et de la flore. Ainsi, mieux connaître l'état de la pollution lumineuse du territoire permettra de préconiser des actions à engager pour une diminution ou une extinction de certains secteurs au profit de la biodiversité nocturne.

L'intégration de cette trame noire au sein de la trame verte et bleue permettra de retrouver des espaces fonctionnels pour les espèces dont une partie du cycle biologique se réalise la nuit.

La nuit noire n'existe plus dans les agglomérations à cause des millions de points lumineux qui parsèment les rues. En dix ans, l'éclairage public a, en effet, augmenté de 30% en France, comme le souligne le site de Jour de Nuit. Ce sur-éclairage provoque la disparition du ciel, mais a aussi des impacts graves sur la faune. Les insectes meurent brûlés en s'approchant des lumières, les oiseaux migrateurs sont désorientés et certains animaux comme les chauves-souris désertent les zones urbanisées.

La hausse de la luminosité nocturne entraîne, par ailleurs, une forte consommation d'énergie. L'éclairage représente aujourd'hui 19% de la consommation électrique mondiale, ce qui équivaut environ à 6% des émissions des gaz à effet de serre. La question de la luminosité du territoire la nuit revêt donc un enjeu important au niveau climatique. Aussi, l'intercommunalité souhaite agir pour diminuer et optimiser l'éclairage public et tendre vers la définition d'un plan d'éclairage adapté qui répond à la fois aux besoins en luminosité et à la préservation de la biodiversité nocturne.

Cette action se découpe en plusieurs temps :

1. Établir l'ortho luminoplan (cadastre d'éclairage) du territoire et la collecte de données auprès des gestionnaires et partenaires

2. Réaliser une étude de trame noire composée des phases suivantes :

- Évaluer la pollution lumineuse
- Collecter les données existantes en matière de faune nocturne sur le territoire et en mener un inventaire
- Recroiser les données de la Trame Noire avec celles de la Trame Verte et Bleue
- Identifier les actions à mener pour effacer les points de conflits et les hiérarchiser

En parallèle, engager des actions de sensibilisation comme :

- La participation à des événements d'extinction lumineuse et d'ateliers de découverte de la faune nocturne
- Le développement des sciences participatives sur le territoire
- La mise en place d'une charte de bonne pratique
- Un travail de rappel de la réglementation via la brigade rurale de Marne et Gondoire

3. Mise en œuvre des actions préconisées tout en modernisant également les dispositifs d'éclairage

4. Vie de la trame noire : mise à jour des informations, données sur la base des nouveaux programmes, nouveaux profils lumineux

Domaines d'action concernés :

- Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels
- Éclairage public
- Énergie
- Eau, nature et biodiversité

Cibles de développement durable retenues :

- Favoriser la consommation et les pratiques responsables
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Création d'une charte locale pour la transition écologique du tissu économique

Afin de valoriser les initiatives et actions déjà engagées mais aussi de stimuler les innovations, la communauté d'agglomération propose aux acteurs économiques du territoire de devenir partenaires du Contrat de Transition Écologique, en signant la charte locale des entreprises éco-responsables.

À travers la signature de cette charte, chaque entreprise partenaire s'engage à être acteur de la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire. Par cet engagement, il initie ou poursuit une démarche de progrès, visant à réduire l'empreinte écologique territoriale de son activité économique et témoigne qu'un modèle économique plus responsable est possible grâce à des actions concrètes : préservation des ressources naturelles, adaptation des échanges commerciaux et des activités de l'entreprise aux évolutions du climat, etc.

Chaque acteur économique est invité à participer à la transition écologique en intégrant une démarche de progrès valorisante et respectueuse de son rythme de transition. En effet, l'entreprise

pourra choisir différents niveaux d'engagements. Pour cela, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire rassemblera des partenaires motivés (partenaires publics dont la CCI et la CMA de Seine-et-Marne et partenaires privés) pour co-construire ce projet de charte.

L'intercommunalité cherchera la mise en réseau de ces acteurs, avec :

- Une cérémonie annuelle des adhérents (échanges, retours d'expérience, accueil des nouveaux adhérents, valorisation d'actions remarquables...) en partenariat avec les chambres consulaires
 - La création d'un club des acteurs économiques innovants et éco-responsables du territoire
- Dans le cadre des partenariats déjà existants avec les chambres consulaires (CCI / CMA), des petits-déjeuners d'entreprises relatifs à la transition énergétique et à la transition numérique sont programmés en 2020 et 2021. Ce seront autant d'occasions complémentaires de sensibiliser à l'adhésion à la charte des entreprises éco-responsables de Marne et Gondoire.

Domaines d'action concernés :

- Écologie industrielle et économie collaborative
- Économie verte et circulaire
- Restauration et alimentation durable
- Agriculture et alimentation

Cibles de développement durable retenues :

- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Favoriser la consommation et les pratiques responsables
- Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables

Économies d'énergie, économie circulaire, des gains en vue pour les entreprises

Chargée de mission développement économique à Marne et Gondoire, Sandrine Chaouni explique comment les entreprises peuvent se joindre à la transition écologique.

Comment les entreprises de Marne et Gondoire sont-elles sensibilisées à la transition écologique ?

Dans le cadre du Contrat de Transition Écologique (CTE), tous les acteurs économiques (entreprises, artisans, agriculteurs) de Marne et Gondoire, au nombre de 11 000, ont été sollicités pour signer la « charte locale pour la transition écologique du tissu économique ». Ils adhèrent sur la base du volontariat, et nous souhaitons les fédérer pour qu'ils deviennent acteurs du changement. Au printemps, nous allons reprendre nos petits déjeuners d'entreprises : nous en profiterons pour les inviter à s'engager dans le cadre du CTE.

Quelles actions leur proposez-vous ?

La communauté d'agglomération leur propose un diagnostic énergétique gratuit, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre de métiers. Il ne leur coûte rien ; en contrepartie, les entreprises peuvent espérer réduire leur consommation d'énergie ou obtenir des aides de la Région pour rénover leurs bâtiments. Isolation, éclairage, carburant, contacts avec des fournisseurs en circuit court : des gisements pour des économies qui peuvent se compter en milliers d'euros. Les premiers diagnostics seront effectués au second semestre 2020, puis à suivre sur 4 ans. De plus, la Chambre d'agriculture a signé une convention cadre avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Les agriculteurs qui



le souhaitent pourront être conseillés sur leurs pratiques et méthodes afin de réaliser des économies d'énergie. Ce sera donc au cas par cas, chacun à son rythme.

D'autres projets pour le territoire ?

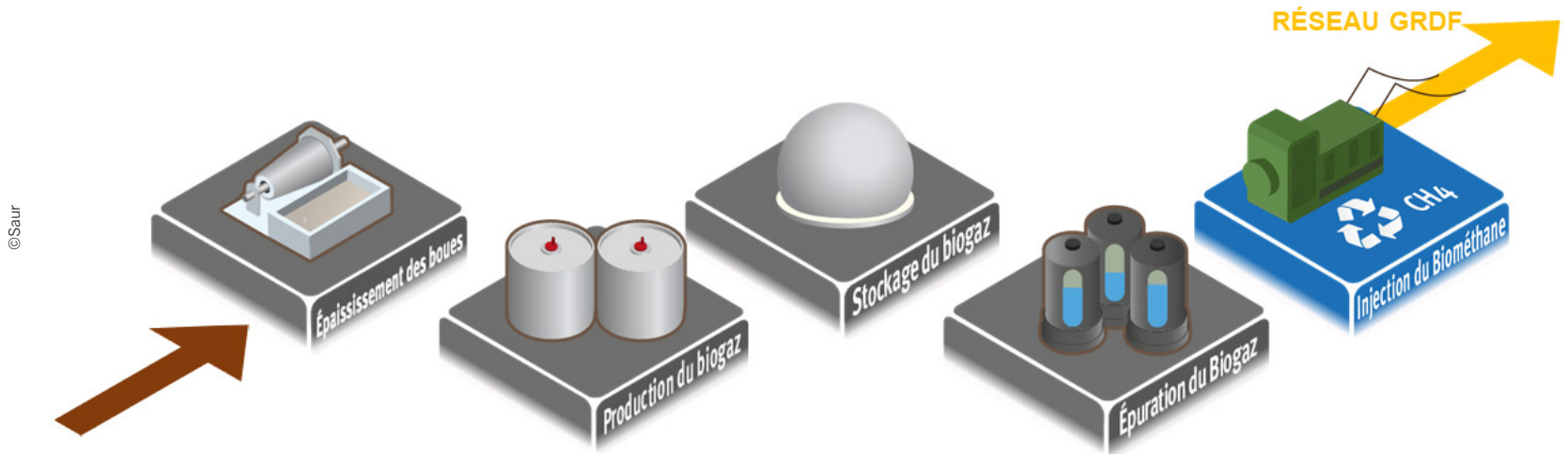
Nous étudions la possibilité de créer une structure de réemploi (ou recyclerie). À l'inverse d'une déchetterie, c'est un lieu de collecte, de reconditionnement et de revente d'objets. Nous n'avons rien de semblable sur notre territoire. L'idée est que les déchets sont une matière première à valoriser. Les entreprises peuvent être associées comme fournisseur d'objets, par exemple quand un hôtel change tout son mobilier.

Qui est en charge du projet de recyclerie ?

Le Sietrem (Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESIDUS Ménagers) étudie la faisabilité d'une recyclerie sur le territoire de Marne et Gondoire. Nous aurons sa réponse en février 2020. S'il ne se lance pas dans ce projet, l'intercommunalité est déterminée à lancer un appel aux habitants et aux entreprises pour qu'elle se crée.

De l'économie linéaire à l'économie circulaire

L'économie linéaire suit le schéma : produire, consommer, jeter. L'économie circulaire a une autre logique : former, collecter, reconditionner, revendre.



**BOUES ISSUES DU TRAITEMENT
DES EAUX USÉES**

Méthanisation : le Siam veut anticiper sur l'avenir

Jean-Michel Moskovoy, directeur général des services au Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée, explique le fonctionnement de l'usine de méthanisation qui va se construire sur le site du Siam à Saint-Thibault-des-Vignes.



Pourquoi le Siam s'est-il intéressé à la méthanisation ?

Il vaut mieux prendre le changement par la main avant qu'il ne vous prenne à la gorge ! Cette phrase résume notre position. Le Siam est un syndicat intercommunal qui travaille pour trois communautés d'agglomération : Marne et Gondoire, Paris-Vallée de la Marne et Val d'Europe. Nous sommes au service des agglomérations et nous devons anticiper leurs besoins. Par ailleurs, l'Europe impose des contraintes environnementales de plus en plus dures. Nous devons anticiper au maximum pour être prêts quand une nouvelle réglementation apparaît.

Le métier du Siam est la gestion des réseaux et l'assainissement des eaux usées. Comment avez-vous pu vous lancer dans un projet de méthanisation ?

Une étape-clé a été la modernisation de nos statuts. Nous voyons le Siam pas seulement comme un centre de traitement des eaux usées mais comme un centre de ressources. Nos déchets peuvent devenir des produits. C'est cette possibilité que nous avons intégrée à nos nouveaux statuts. Ils ont été validés en mai 2019.

Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement d'une usine de méthanisation ?

Les boues de la station d'épuration sont traitées. Elles sont placées dans un digesteur ; là, on les aide à chauffer, éventuellement on apporte des graisses... Le processus dégage du méthane. Une fois purifié, ce gaz « vert » est injecté dans le réseau de GRDF ou autre distributeur.

Quel est le rendement d'une telle installation ?

Pour 1 calorie injectée pour chauffer les boues, on en récupère 7 à 9. 95 % du gaz produit sont injectés dans le réseau. L'usine de méthanisation produira de quoi chauffer près de 4 000 équivalents-logements. Je rappelle que les boues de la station sont actuellement soit vendues à des agriculteurs et épandues, soit brûlées, ce qui coûte en énergie. De plus, il n'est pas certain que les agriculteurs aient encore le droit d'épandre des boues de station à l'avenir. Le bilan écologique est donc très positif et dans la ligne de ce que souhaitent les communautés d'agglomération et le Contrat de Transition Écologique de Marne et Gondoire.

Et d'un point de vue économique ?

Après un appel d'offres, un exploitant, la Saur, a été choisi pour construire l'usine de méthanisation sur notre site de Saint-Thibault-des-Vignes, produire du gaz à partir des boues de notre station, et le vendre à GRDF ou un autre distributeur. Nous sommes liés par un contrat pendant douze ans. Après, hormis la rémunération du fonctionnement, la recette de la vente du gaz sera encaissée par le Siam. Cette ressource supplémentaire nous permettra de maintenir nos tarifs d'assainissement : une bonne nouvelle pour les habitants dont nous assainissons les eaux usées.

Y a-t-il des risques et des nuisances sur une telle installation ?

Et si oui, de quelle nature ?

Nous allons y produire du méthane, le risque est la fuite et l'explosion du gaz. L'ensemble sera extrêmement sécurisé, selon les normes en vigueur en la matière. Nous avons de l'espace sur le site du Siam, ce qui est un avantage, car de ce fait, l'usine va se construire dans une zone où il n'y a pas d'habitation.

La méthanisation sera sur le site de l'usine d'assainissement. Les boues, matière première de la méthanisation, sont sur place. Il n'y aura pas de noria de camions, comme cela aurait pu être le cas si la méthanisation avait été installée ailleurs.

Chiffres clés

Pour 1 calorie injectée pour chauffer les boues, on en récupère 7 à 9. L'usine produira de quoi chauffer près de 4 000 équivalents-logements



Réseaux de chaleur : une solution écologique pour chauffer les logements

Julien Brezillon, responsable Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire présente les deux projets de réseau de chaleur en cours sur le territoire.

Quels sont les projets de réseaux de chaleur sur le territoire de Marne et Gondoire ?

Deux projets de réseau de chaleur sont en cours sur le territoire de Marne et Gondoire : l'un alimenté par biomasse bois est en construction à Bussy-Saint-Georges, dans le nouveau quartier du Sycomore et dans la zone « Entrée de ville ». L'autre, qui concerne Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes, est à l'étude.



À quel stade d'avancement sont ces projets ?

Le réseau qui va alimenter le quartier du Sycomore et la zone « Entrée de ville » est déjà en fonctionnement à Bussy-Saint-Georges. Bussycomore Énergie, la société filiale d'Idex Énergie (concessionnaire du réseau de chaleur) fait fonctionner des installations provisoires : une chaudière bois et une chaudière à gaz de secours pour alimenter les premiers immeubles d'habitation du nouveau quartier.

Au printemps 2020, Bussycomore Énergie va commencer à construire l'usine de production qui tournera pendant toute la durée de la concession, soit 26,5 ans. Elle comprendra deux chaudières bois et deux à gaz, en secours. L'usine sera mise en service au printemps 2021. L'objectif est que 85 % de la chaleur proviennent de la combustion des plaquettes bois.

Combien de logements seront raccordés au réseau de chaleur de Bussy-Saint-Georges ?

En 2026, 5 000 équivalents-logements (comprenant habitations et équipements publics) seront raccordés à ce réseau de chaleur, dont 4 000 au Sycomore et 1 000 logements à construire dans la zone « Entrée de ville ». Le raccordement est obligatoire pour toutes les constructions de ces deux zones.

L'investissement est petit dans ce domaine des réseaux de chaleur : 10 M€. Le réseau a été conçu dès le départ et son installation précède la construction du quartier : sa mise en œuvre est donc facilitée.

Qu'en est-il à Lagny-sur-Marne ?

L'étude de faisabilité est en cours ; il s'agirait de desservir 5 900 équivalents-logements à Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes, en ayant

recours à la chaleur fatale du Sietrem. Cette chaleur, issue des déchets, est aujourd'hui perdue. La valoriser serait donc du point de vue environnemental, très positif. C'est d'ailleurs l'un des arguments que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pourra mettre en avant dans sa demande de subvention au fonds chaleur de l'Ademe (Agence pour la maîtrise de l'énergie).

Installer un réseau de chaleur dans une zone déjà urbanisée est-il simple ?

En effet, contrairement au réseau du Sycomore qui a été conçu et se construit avant le quartier, un réseau de chaleur à Lagny-sur-Marne devra se frayer un chemin dans un secteur déjà entièrement urbanisé. Le coût est plus élevé, et les nuisances à supporter pour les habitants, plus importantes. De plus, le raccordement ne peut pas s'imposer dans une zone déjà construite. Il peut être proposé et mis en place petit à petit, au fur et à mesure des changements de chaudière dans les immeubles collectifs.

Le gel de la taxe sur le gaz et les produits pétroliers par le gouvernement Macron enlève un argument économique aux solutions alternatives. La volonté politique et les aides publiques qui soutiennent les projets tels que celui de Lagny-sur-Marne ont donc d'autant plus d'importance à présent. La décision concernant le réseau de Lagny-sur-Marne / Saint-Thibault-des-Vignes devrait se prendre en 2020. Si le projet est validé, les premiers coups de pioche pourraient être donnés fin 2021.

Un réseau de chaleur, c'est quoi ?

Un réseau de chaleur se compose d'une unité de production de chaleur, d'un réseau de distribution, et de sous-stations, sorte d'échangeur entre le réseau et l'immeuble ou groupe d'immeubles.

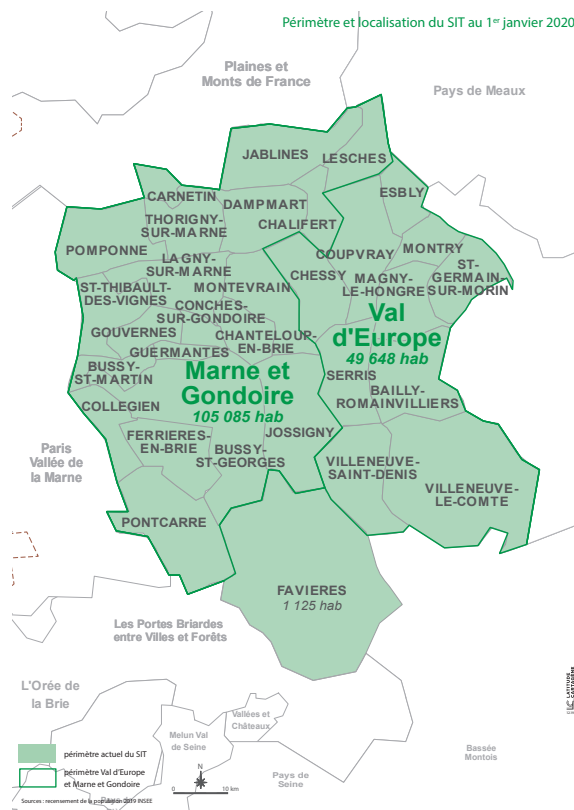
L'usine de production de chaleur envoie dans le réseau de l'eau chauffée à une température entre 45° et 85°, selon la saison.

L'alimentation de l'usine de production varie selon l'environnement. Pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le premier gisement à exploiter est la chaleur fatale, c'est-à-dire la chaleur qui est perdue, issue des industries ou de la combustion des déchets ; ensuite celle issue de la géothermie, de panneaux solaires... ; puis l'utilisation de la biomasse.



Le Plan Local de Mobilité

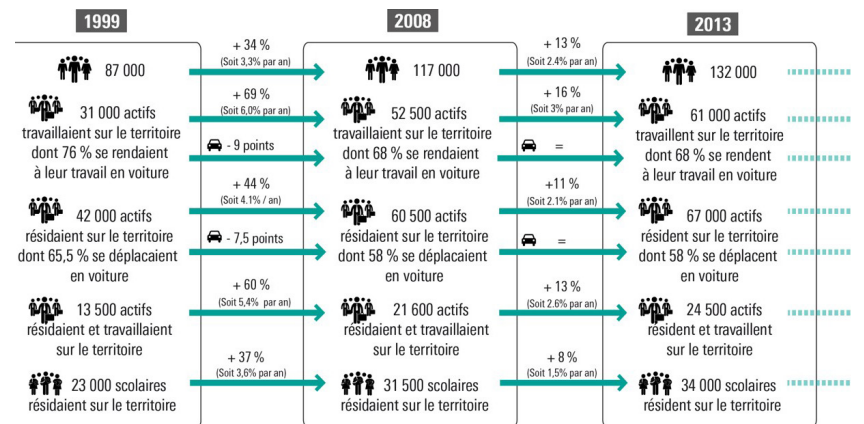
Le Syndicat Intercommunal de Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et des communes environnantes réunit 3 intercommunalités et 28 communes autour d'un projet afin de répondre aux enjeux de la mobilité durable, en développant une stratégie de mobilité sur l'ensemble du territoire.



Ce projet se traduit dans le Plan Local de Mobilité (PLM) que porte le SIT avec des actions menées par tous les acteurs de la mobilité. En effet, depuis 2008, ce document de référence a pour objectif de définir la politique du territoire en matière de transports et de déplacements. Aujourd'hui, fort d'une évaluation menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire durant l'année 2017, le SIT souhaite lancer la révision de son Plan Local de Mobilité. Il aura pour objectif d'identifier les difficultés de déplacements existantes et de mettre en avant les atouts du territoire pour faciliter la mobilité des habitants, salariés et usagers, notamment en améliorant les déplacements en transports en commun, en vélo et à pied. Nous nous appuyerons notamment sur les actions réussies durant le précédent plan local de déplacements comme le développement d'une offre de stationnement vélo dans le cadre du schéma directeur des liaisons cyclables de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou en-

core la création de parkings de rabattement labellisés aux abords des gares comme à la gare de Lagny-Thorigny-Pomponne ou Bussy-Saint-Georges. Les croissances démographiques et économiques depuis 2008 sont très importantes sur ce territoire qui comporte d'importantes réserves foncières rares dans le bassin francilien. Le territoire du SIT est en pleine urbanisation et donc en perpétuelle évolution.

Synthèse de l'évolution sociodémographique du territoire entre 1999 et 2013 issue de l'évaluation du PLD



En conséquence, le développement mais aussi les disparités du territoire, engendrent des besoins de mobilité croissants qui appellent à une diversification des solutions de mobilité.

Ainsi, à travers son nouveau Plan Local de Mobilité, le SIT continuera à porter et affiner la politique d'écomobilité qui anime les trois intercommunalités qui le composent. Transversal et partenarial, ce document a pour ambition de fournir un éclairage sur la mobilité d'aujourd'hui et définir un programme d'action priorisées dans le temps.

Les objectifs chiffrés de ce nouveau Plan Local de Mobilité devront répondre aux objectifs fixés par le Plan de Déplacement Urbain Île-de-France (PDUIF), dont il est la déclinaison locale. Ainsi, sur l'ensemble de la région Île-de-France sur la période 2010-2020, il est visé :

- une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés
- une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs ;
- une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo).

Pour notre territoire, le PDUIF attend que les modes actifs soient développés dans le cadre d'une politique conjointe d'aménagement et de transport. Pour rendre efficace la desserte en transports collectifs et le développement des modes actifs, il est indispensable de maîtriser l'urbanisation diffuse et, dans le même temps, d'intensifier les polarités urbaines.

Les solutions nouvelles (covoiturage, transports à la demande) devront également être mises en avant pour compléter ou soutenir l'offre de transports collectifs et favoriser les déplacements à l'intérieur de ces bassins.

Par ailleurs, le PDUIF impose des actions à intégrer dans le programme d'action des PLM :

- Proposer un réseau de bus attractif
- Aménager des pôles d'échanges de qualité
- Pacifier la voirie
- Résorber les principales coupures urbaines
- Aménager la rue pour le piéton
- Rendre la voirie cyclable
- Favoriser le stationnement des vélos
- Atteindre un objectif de sécurité routière ambitieux
- Mettre en œuvre, au niveau local, une politique de stationnement au service d'une mobilité durable
- Rendre la voirie accessible
- Préserver et développer des sites à vocation logistique
- Contribuer à une meilleure efficacité du transport routier de marchandises et optimiser les conditions de livraison

Le nouveau PLM à travers son programme d'action permettra également de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation du PLD en 2017 afin de bâtir une politique de déplacements fondée sur les principes suivants :

- **Accessibilité et rayonnement du territoire** : Il s'agit de répondre aux besoins de tous ceux qui habitent, qui travaillent et qui étudient, se divertissent sur le territoire et viennent le visiter, aux besoins des entreprises en faveur de déplacements rapides, réguliers et fréquents.

- **Responsabilité environnementale** : les actions s'inscriront dans la politique de développement durable

- **Équité territoriale ou mobilité pour tous** : offrir un accès aux transports

pour tous, améliorer la sécurité et le confort des usagers dans leurs déplacements.

Parmi les enjeux déjà identifiés nous pouvons retrouver :

- Un report modal vers les solutions alternatives à la voiture
- Des conditions favorables pour les mobilités actives
- Des conditions favorables pour les transports collectifs
- Une circulation modérée en milieu urbain
- Des espaces publics et des services de transports accessibles
- La prise en compte du piéton
- Des pôles d'échanges toujours plus efficaces
- Prise en compte des besoins de déplacements liés au tourisme, aux loisirs et aux achats
- Réflexion sur le transport de marchandises sur le territoire
- Développement de nouveaux services innovants

L'implication très forte des partenaires institutionnels et des collectivités composant l'écosystème de la mobilité nous permettra d'élaborer un Plan Local de Mobilité selon les phases suivantes :

- élaboration du diagnostic
- construction du plan d'action
- enquête publique
- approbation et mise en œuvre du Plan Local de Mobilité.

La phase du diagnostic démarrera dès 2020 avec un important dispositif de concertation citoyenne qui perdurera tout au long de la démarche afin de construire ensemble, avec tous les usagers du territoire, une politique de mobilité durable pour les prochaines années.

Ainsi, le SIT organisera un temps d'échanges à chaque étape clef, notamment pendant la phase de diagnostic et pendant la phase d'élaboration du plan d'action, afin de permettre au public de s'exprimer sur les problématiques du territoire en termes de mobilité et sur les propositions d'actions issues des groupes de travail.

Se déplacer, oui, polluer, non

Comment arriver à Marne et Gondoire et en partir, ou se déplacer dans le territoire, tout en allégeant l'empreinte carbone ? **Nadège Dias, chargée de projet « Plan Local de Mobilité » au Syndicat intercommunal des transports (SIT), détaille la méthode qui sera mise en œuvre pour adapter le Plan Local de Mobilité.** Le SIT et les intercommunalités qui le composent mettent des moyens à la hauteur de cet immense challenge. Les transports routiers représentent en effet 48 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.



De quels moyens de transport le territoire de Marne et Gondoire aura-t-il besoin demain ?

La révision du Plan Local de Déplacements doit prendre en compte les attentes de tous les usagers : habitants, scolaires, salariés, touristes... de quoi auront-ils besoin demain ? Le dernier plan de déplacement sur le territoire remonte à 2008, et a été évalué en 2017 sur un an. Le territoire a changé : la population a augmenté de 13 %, les salariés de + 16 %, le nombre de scolaires a explosé...

Nous relançons une étude pour connaître les attentes, identifier les besoins, récolter des idées.

Quels sont vos objectifs ?

Nous avons trois objectifs : améliorer l'accessibilité du territoire et faciliter les déplacements ; une responsabilité écologique ; nous devons aussi veiller à l'équité et favoriser la mobilité pour tous : personnes à mobilité réduite, à faibles revenus...

Quelle est la méthode d'étude ? Comment la concertation, si importante dans le Contrat de Transition Écologique (CTE), est-elle mise en œuvre ?

Nous allons procéder en 2020 et 2021 à un état des lieux complet du territoire : socio-démographique, infrastructures, usages tels que le covoiturage, l'autopartage... La phase de diagnostic se fait notamment par concertation avec différents publics, habitants, salariés... Nous avons besoin de connaître leurs attentes, les raisons qui les poussent à choisir un moyen de déplacements plutôt qu'un autre. Il y aura aussi tout un volet sur le trans-

port de marchandises, la logistique, les livraisons en ville. Cette étape de diagnostic durera six mois environ.

La concertation prendra une forme différente dans la phase suivante, quand nous commencerons à élaborer un programme d'action. Là, nous essaierons autant que possible d'interroger les mêmes personnes que pendant le diagnostic, plutôt sous la forme de tables rondes, pour récolter leurs souhaits et leurs idées.

Dans cette phase, nous intégrerons non seulement tous les publics mais aussi tous ceux qui mettront en œuvre le Plan Local de Mobilité. Chaque acteur s'engagera à financer et réaliser l'action dont il a la compétence.

Le programme d'action se mettra en place dès 2023.

C'est un grand challenge !

Oui, en effet, l'objectif est, in fine, l'amélioration du bilan carbone ; la pression sur l'environnement est forte, nous sommes très attendus. Dans le même temps, il y a une pression sociale importante car tout le monde a besoin de mobilité.

Le calendrier de préparation du Plan Local de Mobilité

- ✓ Début 2020, appel d'offres.
- ✓ Démarrage de l'étude en septembre-octobre 2020 par le diagnostic du territoire, et enquête sur les pratiques de déplacement en Marne et Gondoire.
- ✓ Élaboration d'un programme d'action, consultation des différents groupes en tables rondes. Mise en commun des préconisations avec les différents acteurs impliqués dans les déplacements : Communes, Intercommunalités, Département, Région.
- ✓ Programme d'action finalisé en 2022, chaque action aura un maître d'ouvrage identifié et son calendrier défini.
- ✓ Suivi et évaluation de la réalisation du programme d'action, bilan annuel du plan de déplacement.

Agenda

Festival Les Ritournelles

Du 4 mars au 11 mars

Communes de Marne et Gondoire
et au Parc culturel de Rentilly -
Michel Chartier



Le festival Les Ritournelles est LE moment musical pour le jeune public et en famille, dans les communes de Marne et Gondoire. Les musiciens de tous poils de cette nouvelle édition reprennent le chemin de l'école pour des concerts nomades sur l'ensemble du territoire et les notes de leurs instruments se glissent au plus près des tout-petits pour chuchoter à leurs oreilles. Au programme, des concerts, des spectacles musicaux en famille, de

la bonne humeur et de la musique, de la musique, de la musique...

Exposition Le Cabaret du Néant

Du 8 mars au 12 juillet

Parc culturel de Rentilly
Michel Chartier

En référence au Cabaret du Néant, célèbre cabaret installé à la fin du XIX^e siècle à Montmartre, qui déployait son ambiance parodique et funèbre en se jouant avec une ironie sulfureuse de situations macabres, l'exposition présente une sélection d'œuvres, mêlant art ancien et création contemporaine, issues de la collection de l'École des Beaux-Arts.

Journées Européennes des Métiers d'Art

Du 3 avril au 13 avril

Communes de Marne et Gondoire

Les Journées Européennes des Métiers d'Art, un événement unique au monde en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art avec comme thématique pour 2020 : « Matières à l'œuvre ».

Journées découverte de l'agriculture

En mai

Dans les fermes de Marne et Gondoire

Chaque année, plusieurs fermes de Marne et Gondoire participent aux journées découverte de l'agriculture.

Initiées en 2007, ces journées permettent au public de rencontrer les agriculteurs.

PrinTemps de paroles 16ème édition

Du 26 au 31 mai

Communes de Marne et Gondoire
et Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

Des communes de Marne et Gondoire aux pelouses du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, les artistes, comédiens, musiciens, danseurs, acrobates ou circassiens attendent le public avec joie, bonne humeur, émotions, grands frissons, rires et autres bonnes surprises !

Marathon de Marne et Gondoire

14 juin

Communes de Marne et Gondoire

Le dimanche 14 juin, traversez le territoire champêtre de Marne et Gondoire et explorez chacune des 20 magnifiques communes qui vous accueilleront pour vous ravitailler et faire la fête avec vous ! Vous apprécierez les nombreuses animations et l'ambiance de cette grande fête tout au long de la journée sur le parcours très « trail » et le Village du Marathon, situé dans le parc Culturel de Rentilly - Michel Chartier.

Rando Méli-Mélo

27 septembre

Parc culturel de Rentilly
Michel Chartier

Amateurs de randonnée pédestre, venez découvrir Marne et Gondoire sous toutes ses coutures. Petites ou grandes distances, avec ou sans enfants, vous trouverez votre bonheur dans la multitude de propositions de la Rando Méli-Mélo. Un excellent moyen pour apprécier la nature en Marne et Gondoire.



Journées des plantes & Art du jardin

Du 3 au 4 octobre

Château de Jossigny

La Fête d'Automne autour des plantes et de l'art au jardin se tiendra pour la quatrième année dans le cadre enchanteur du Château de Jossigny. L'ensemble architectural du château de Jossigny et son environnement bucolique en font un théâtre de verdure propice à l'accueil de cette fête élégante et privilégiée où plantes, fleurs, vieilles pierres et ornements se côtoient magnifiquement. Plus d'une cinquantaine d'exposants professionnels, sélectionnés et réputés venus de Seine-et-Marne et d'autres régions présenteront leurs productions et créations de grande qualité.



Festival Automne Jazz

Du 14 octobre au 18 octobre

Communes de Marne et Gondoire

Automne Jazz vous donne rendez-vous pour une cinquième édition de son festival en Marne et Gondoire.

Tout au long de l'année

Ateliers jardinage

Moulin Russon - Bussy-Saint-Georges

Maison de la Nature - Ferrières-en-Brie

Les enfants aiment peu les légumes, c'est bien connu ! Et si, pour les faire changer d'avis, vous participiez ensemble à un atelier pour apprendre le jardinage biologique ?

Ateliers autour du développement durable, écologie

Moulin Russon - Bussy-Saint-Georges

Maison de la Nature - Ferrières-en-Brie

Découvrez de nombreux ateliers enfants sur les thématiques du développement durable, de l'écologie, l'apiculture, les animaux, la nature et recyclage tout le long de l'année.

La découverte de l'apiculture

Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier - Bussy-Saint-Martin

Moulin Russon - Bussy-Saint-Georges

Maison de la Nature - Ferrières-en-Brie

Parc du Mont Evrin - Montévrain

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, en partenariat avec des apiculteurs, propose des demi-journées de découverte de l'apiculture d'avril à juillet pour les enfants et les adultes.

Retrouvez toutes les dates de ces événements sur
www.marneetgondoire-tourisme.fr